



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 18 septembre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250917-D00185310-DE

EXTRAIT N°001853
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

AQUITANIS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BORDEAUX METROPOLE

REUNION DU BUREAU DU 17 SEPTEMBRE 2025

N° de Rapport : 25-060
Code direction : DG
Nom du référent : JL. GORCE
Nom du rapporteur : JL. GORCE

I. RAPPORT : COMPTE RENDU DU BUREAU DU 09 JUILLET 2025

Le mercredi 09 juillet 2025, le Bureau d'aquitanis a tenu réunion à 09h30, au sein du Siège situé 1 Avenue André REINSON à Bordeaux.

Il est demandé au Bureau de valider le projet de compte rendu ci-joint.

II. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 09 JUILLET 2025

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu le projet de compte rendu annexé au présent Rapport ;*

Attendu que la validation des comptes rendus du Bureau s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le compte rendu du Bureau du 09 juillet 2025.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 18 septembre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250917-D00185410-DE

EXTRAIT N°001854
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : RELOCALISATION LOCAUX AQUITANIS – AUTORISATION ACQUISITION DU 32 RUE ROGER TOUTON A BORDEAUX

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur :

- à signer la promesse de vente puis l'acte authentique d'acquisition de l'immeuble situé 32 rue Roger Touton à Bordeaux cadastré TM37, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.
- à solliciter les différentes autorisations administratives et d'urbanisme.
- à procéder aux diverses consultations en application des textes en vigueur et à signer les marchés correspondants.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 septembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20250917-D00185510-DE

E X T R A I T N°001855
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : BORDEAUX CLAVEAU-AUTORISATION CESSION à BORDEAUX METROPOLE RUE LEON BLUM

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte authentique de cession correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 18 septembre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250917-D00185610-DE

EXTRAIT N°001856
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : VALIDATION DES PRIX DE VENTE DES 49 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE « LES JARDINS DU TISCOT » - BLANQUEFORT

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

*Vu les articles L.255-1 à .255-3 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2021 portant agrément en tant qu'organisme de foncier solidaire de l'OPH aquitanis,
Vu l'article L. 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu les articles L.443-12 et L.443-12-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu les modalités de vente définies par le décret N° 2019-1183 du 15 novembre 2019,*

Vu les grilles de prix présentées,

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité les prix de vente HLM, BRS et les redevances BRS définis dans l'ancien et applicable au 1^{er} septembre 2025 tels que détaillés dans les grilles de prix proposées.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général à déléguer ses pouvoirs de signature des actes notariés aux représentants de l'Etat dûment assermentés pour les logements proposés à la vente en 2025, en l'occurrence, les clercs de l'office notarial nommément désigné pour recevoir les actes.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 18 septembre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250917-D00185710-DE

E X T R A I T N°001857
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : VALIDATION DE L'AJUSTEMENT DE PRIX DE VENTE DE LOGEMENTS COMPOSANT LA RESIDENCE QUEBEC A BORDEAUX, LA RESIDENCE LA CALYPSO A LE BOUSCAT, LA RESIDENCE BOUGNARD A PESSAC, LA RESIDENCE LE GALLIEN A TALENCE

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

*Vu les articles L.255-1 à .255-3 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2021 portant agrément en tant qu'organisme de foncier solidaire de l'OPH aquitanis,*

Vu l'article L. 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les articles L.443-12 et L.443-12-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les modalités de vente définies par le décret N° 2019-1183 du 15 novembre 2019,

Vu les grilles de prix présentées en annexe,

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité les nouveaux prix de vente HLM se rapportant aux logements détaillés dans les grilles de prix se rapportant aux résidences Québec à Bordeaux, La Calypso à Le Bouscat, Bougnard à Pessac et Le Gallien à Talence, applicables au 1^{er} septembre 2025.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 18 septembre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250917-D00185910-DE

EXTRAIT N°001859
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièg, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 18 septembre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250917-D00186010-DE

EXTRAIT N°001860
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : 9,11 RUE RIGAL - LE BOUSCAT - CONSTRUCTION D'ENVIRON
14 DE LOGEMENTS SOCIAUX EN HABITAT PARTICIPATIF, 1 LOCAL COMMUN ET DE 7
PLACES DE STATIONNEMENT**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité :

- La programmation prévisionnelle,
- Le prix de revient et le plan de financement prévisionnels.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur à :

- Déposer les diverses demandes portant sur le financement de l'opération (subventions),
- Demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- Procéder aux différentes consultations, en application des textes en vigueur, et à signer les marchés correspondants,
- Négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- Solliciter auprès de Bordeaux Métropole la garantie desdits emprunts et de signer la convention à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 18 septembre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250917-D00186110-DE

EXTRAIT N°001861
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : LES CHEMINS D'ALICE – ILOT 7 ZAC CŒUR DE VILLE DE
HAILLAN - CONSTRUCTION D'ENVIRON 76 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET
ACCESSION**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R. 433.6 du Code de la Construction et de l'Habitation;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité la nouvelle programmation.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à :

- Mettre fin au groupement de commande avec le promoteur Réalités ;
- Demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme ;
- Procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur ;
- Signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels ;
- Demander les subventions ;
- Négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme ;
- Solliciter auprès de Bordeaux Métropole la garantie desdits emprunts et de signer la convention s'y rapportant ;
- Signer les avenants à la/les conventions à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.

Fait à Bordeaux,

Le Président





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 18 septembre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250917-D00186210-DE

EXTRAIT N°001862
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 17 septembre 2025
—————

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS ÉTUDIANTS + 57 LOGEMENTS FAMILIAUX – 108/112 RUE MALBEC - BORDEAUX

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur à :

- demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- demander les subventions,
- négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter le Conseil Départemental / Bordeaux Métropole, et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et de signer la convention s'y rapportant,
- signer la convention à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 septembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20250917-D00186310-DE

EXTRAIT N°001863
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : ACQUISITION D'ENVIRON 42 LOGEMENTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS ET D'ENVIRON 50 STATIONNEMENTS AERIENS - 9 & 11 RUE MACAU - PAREMPUYRE - VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

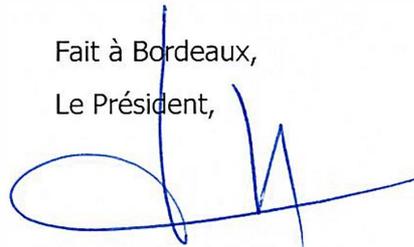
Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement de cette opération.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 septembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20250917-D00186410-DE

E X T R A I T N°001864
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièg, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : OPERATION DE REHABILITATION ET SURELEVATION DE LA RESIDENCE JULES VERNE - FLOIRAC

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

M. PUYOBRAU ne prend pas part au vote ni au débat

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité la programmation prévisionnelle et le principe d'intervention,

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur à demander :

- Les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- demander les subventions,
- négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter auprès de Bordeaux Métropole, , et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et de signer la convention s'y rapportant,
- signer les avenants à la/les convention(s) à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 18 septembre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250917-D00186510-DE

EXTRAIT N°001865
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièges, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : ACQUISITION D'ENVIRON 50 LOGEMENTS –30^{ème} AVENUE - 30
AVENUE MARCEL DASSAULT BORDEAUX –DEMANDE DE VALIDATION DU
PRINCIPE D'INTERVENTION ET DEMANDE D'AUTORISATION D'ACQUISITION**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu les articles R 421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation :

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que le résultat du vote est le suivant :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le prix de revient et le plan de financement de cette opération.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer le contrat de réservation dans les conditions prévues ainsi que l'acte authentique d'achat correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 septembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20250917-D00186610-DE

EXTRAIT N°001866
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : RESIDENCE ETUDIANTE AU GRAND PARC RUE SCHWEITZER
BORDEAUX - CONSTRUCTION D'ENVIRON 150 à 200 LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R. 433.6 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

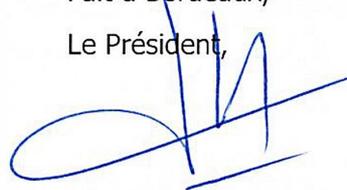
ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité la programmation.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à :

- ✓ Demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme ;
- ✓ Procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur ;
- ✓ Signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels ;
- ✓ Demander les subventions ;
- ✓ Négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme ;
- ✓ Solliciter auprès de Bordeaux Métropole la garantie desdits emprunts et de signer la convention s'y rapportant ;
- ✓ Signer les avenants à la/les conventions à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 septembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20250917-D00186710-DE

E X T R A I T N°001867
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièg, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : OPE-SAINT LOUBES – RUE MAX LINDER- AUTORISATION D'ACQUISITION PROPRIETE EPF

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte authentique d'acquisition des parcelles E 798, E 2746, E 766, E 2749, E 2751, E 2754 nécessaires à l'opération ainsi que tout acte de servitude lié au projet, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 18 septembre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250917-D00186810-DE

E X T R A I T N°001868
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : VENTE à ENEAL de 7 établissements Médico - sociaux

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer les actes authentiques de vente correspondants avec si besoin la constitution de servitudes liées aux découpages fonciers, le tout avec, faculté de substitution par tout cleric de l'étude du notaire assistant Aquitanis ou bien désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 18 septembre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250917-D00186910-DE

EXTRAIT N°001869
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : LE TAILLAN MEDOC LE TERTRE-ACQUISITION DES PROPRIETES PRIVEES- REVENTE A LP PROMOTION- GROUPEMENT DE COMMANDE

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer les actes authentique d'acquisition par substitution des propriétés privées nécessaires à l'opération, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir ces actes.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte de vente au bénéfice de LP Promotion ou toute société civile qu'il aura constituée, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

ARTICLE 3 : Le Bureau désigne à l'unanimité Irène Sabarots - Directrice Patrimoines, en qualité de titulaire, Rafaële Bianchi – Responsable du Service Maîtrise d'Ouvrage, en qualité de suppléante, de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 18 septembre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250917-D00187010-DE

EXTRAIT N°001870
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 17 septembre 2025

Aujourd'hui, le **mercredi dix sept septembre deux mille vingt cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU en visio conférence

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : BLANQUEFORT RUE DE MAURIAN-AUTORISATION
SIGNATURE BAIL EMPHYTEOTIQUE**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer avec la Région Nouvelle Aquitaine le bail emphytéotique correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir ces actes.

Fait à Bordeaux,
Le Président,

